

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

///) E C R E T N° 8 /PR/MFAEP

portant nomination par intérim du Receveur  
Central des Impôts, Directeur du Centre  
National de Recouvrement.-

-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 17 décembre 1967 ;  
VU le décret n° 440/PR/GP du 21 décembre 1967, portant formation du  
Gouvernement Provisoire ;  
VU le décret n° 441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions  
des membres du Gouvernement ;  
VU le décret n° 450/PR/MFAEP du 30 décembre 1967, portant création  
d'un Centre National de Recouvrement ;  
SUR la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques  
et du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Le Sous-Lieutenant BADJOGOUME Hilaire est nommé par intérim  
Receveur Central des Impôts, Directeur du Centre National de Recouvrement.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet du jour de sa signature, sera  
publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

Fait à COTONOU, le 11 Janvier 1968

par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,



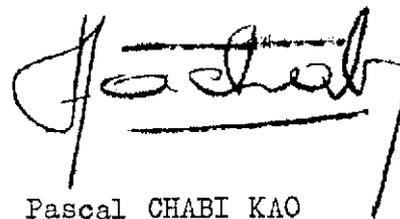
Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE

Ampliations : PR 4 - CS 6 -  
MFAEP 6 - Intéressé 1 - GMR 4  
Ministères 8 - SGG 4 - DI 4 -  
Trésor 4 - DB-CF-DC-Solde 4  
EMG-FAD 2 - DGAJL 2 - IAA 1  
Gde Chanc. 1 - JORD 1.



Lieutenant Colonel Alphonse ALLEY

Le Ministre des Finances, des Affaires  
Economiques et du Plan,



Pascal CHABI KAO